

COMITE PARITAIRE SYLVO-CYNEGETIQUE

Réunion du 25 septembre 2020 Compte-rendu

Le comité paritaire sylvo-cynégétique s'est réuni le 25 septembre 2020 sous la présidence de M. Benoit FABBRI, Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et de Monsieur Patrick BASTIAN, Président de la Commission Agriculture, Viticulture et Forêt du Conseil Régional.

La liste des participants figure en **annexe**.

M. FABBRI ouvre la séance en remerciant les membres pour leur présence dans ce contexte particulier de crise sanitaire de la Covid-19 et en remerciant l'ESL de Remilly de mettre à disposition leur salle.

La séance de ce comité paritaire est à nouveau délocalisée, afin d'intégrer une phase d'échanges in-situ, sur la mise en œuvre d'actions concrètes, en partageant les bonnes pratiques.

Il rappelle que ce comité paritaire a deux objectifs principaux : le premier de suivre la mise en œuvre du programme d'actions sur les zones à enjeux et le deuxième de dresser un bilan annuel des dégâts de gibier. Les échanges qui ont lieu dans cette instance régionale sont primordiaux dans le contexte actuel de crises sanitaires en forêt, liées au changement climatique, avec d'importantes surfaces forestières à régénérer.

M. FABBRI tient également à excuser l'absence de Mme LHOTE de l'OFB et de M. VERGOBBI de la DREAL.

M. BASTIAN tient tout d'abord à excuser M. GREMILLET pour son absence à ce comité paritaire. En tant que président de la commission Agriculture, Viticulture et Forêt, il indique sa satisfaction de pouvoir participer à cette réunion. M. BASTIAN souligne que, dans le contexte actuel d'épisodes de sécheresse répétés, il lui paraît important de pouvoir continuer à avancer ensemble sur le sujet de l'équilibre forêt-gibier, compte tenu de son impact sur l'avenir des forêts. Il ajoute que ces épisodes climatiques extrêmes posent plusieurs questions, notamment sur le sujet des reboisements post-crise dans un contexte financier compliqué pour les communes forestières et encore plus pour les petits propriétaires forestiers privés. M. BASTIAN conclue qu'une mobilisation générale est nécessaire pour être en capacité de renouveler nos forêts.

M. DESBROSSE présente le nouveau directeur de la FRC, M. Bruno HECKENBENNER, précédemment à la chambre d'agriculture de la Meuse - disposant d'une solide expérience dans le domaine agricole - qui a pris ses fonctions le 16/09/20, à la suite de Christophe URBANIACK parti à la FNC.

Mme WURTZ présente l'ordre du jour de la séance :

1. Suivi du programme d'actions du CPSC : premier retour sur la fiche de signalement papier, point d'avancement sur le développement d'une plateforme numérique de données accessibles aux chasseurs, forestiers et administration, présentation de la mise en œuvre des IC/IA depuis 2018.
2. Bilan de la saison de chasse 2019/2020 : bilan des réalisations par département, présentation du tableau de bord des zones à enjeux,
3. Présentation d'un bilan des dégâts, avec les données disponibles à ce jour,
4. Questions diverses (dont fiche réflexe « faune sauvage » du plan régional tempête en cours d'élaboration,
5. Présentation du contexte et historique sylvicole et cynégétique du massif d'Hémilly, en préparation de la tournée de l'après-midi (en présence des interlocuteurs locaux).

Point 1 – Suivi du programme d'actions du CPSC

Le tableau de suivi du programme d'actions - validé en mai 2018 - a été diffusé à l'amont de la réunion.

Mme WURTZ introduit le sujet en précisant que certaines actions feront l'objet d'une présentation spécifique en séance (ex. plateforme numérique).

Premier retour sur la fiche de signalement de dégâts de gibier (version papier)

Mme WURTZ demande aux partenaires forestiers un premier retour sur la stratégie de déploiement de la fiche de signalement de dégâts, validée et diffusée en juin 2020.

M. PIERRAT précise que le déploiement interne à l'ONF est prévu courant octobre. Il est important, dans un premier temps, de cibler des secteurs prioritaires, pour ne pas risquer de démobiliser les agents de terrain en recevant un nombre important de remontées qui ne pourraient être traitées ou à l'inverse ne pas avoir de remontés. Une phase de test sera menée pendant un an, notamment pour en faire un outil de concertation. L'objectif est d'avoir les premiers éléments pour les CDCFS de 2021 et pour le bilan des dégâts du comité paritaire.

Mme DUNOYER précise que le déploiement de la fiche auprès des propriétaires privés a pris un peu de retard dans le contexte actuel. Deux réunions sont prévues pour former à l'utilisation et au remplissage de la fiche de signalement : la première à destination des agents techniques du CRPF ou des experts pour former à son remplissage, la deuxième à destination des élus Fransylva et CNPF qui siègent en CDCFS pour les aider à bâtir un dialogue constructif exploitant ces données.

Mme NICOLAS informe qu'une diffusion est en cours auprès des élus des communes forestières. Cette diffusion est couplée aux journées de formation des nouveaux élus ou aux journées de formation prévues dans le cadre de la publication du guide « Gibier et Territoires » des COFOR Grand Est.

M. DESBROSSE confirme que la version papier de la fiche de signalement validée est bien conforme à ce qui était demandé par les chasseurs et s'inscrit dans l'esprit de la fiche « Sylvafaune », en vigueur dans les Ardennes.

Point d'avancement : « Développer une plateforme numérique de données accessibles aux chasseurs, forestiers et à l'administration »

Présentation par Isabelle WURTZ (DRAAF) – cf. diaporama

M. DESBROSSE précise que la FRC a saisi l'opportunité des crédits de l'éco-contribution pour disposer d'un outil numérique de télédéclaration. Beaucoup d'échanges ont déjà eu lieu sur le sujet des signalements de dégâts, il est important de ne pas perdre ce temps passé. Pour cela, la préoccupation de la FRC sur ce dossier est l'efficacité, pour maximiser les bénéfices auprès des acteurs. Il est important de s'appuyer sur une capitalisation des travaux et réflexions engagées.

M. FABBRI confirme qu'il est indispensable de partager des données sur le sujet de l'équilibre forêt-gibier afin de prendre les bonnes décisions au vu du diagnostic.

M. MICHEL précise que Fransylva travaille également sur un projet national de télédéclaration des dégâts de gibier. Le projet de Fransylva est très proche de celui de la région Grand Est, avec une fiche de télé-signalement un peu plus simple. Fransylva a également consulté les 2 prestataires : IGN et GIP Atgeri. Un sujet important est encore en discussion, concernant la propriété des données.

M. HECKENBENNER précise que la FRC sera vigilante à l'élaboration de cet outil de télédéclaration et à ses possibles évolutions, pour qu'il reste dans l'esprit initial de la fiche de signalement, validée en comité paritaire et qu'il puisse être évolutif.

Mme WURTZ confirme que les avancées se feront par étape sur ce dossier ; la plate-forme comportant 4 modules, dont le calendrier de déploiement est bien progressif. Un comité technique restreint intégrant des représentants cynégétiques et forestiers sera constitué sur ce dossier, une fois le montage juridique stabilisé entre la DRAAF et la FRC.

M. ANCEL précise que des tests vont avoir lieu, jusqu'en novembre 2020, pour la définition d'un protocole d'estimation des dégâts de gibier en futaie irrégulière. Ces tests s'inscrivent dans le cadre d'une utilisation partagée d'outils du guide pratique de l'équilibre sylvo-cynégétique en Bretagne.

Présentation de la mise en œuvre des indices de consommation (IC) et des indices d'abrutissement (IA) en région Grand Est depuis 2018

Présentation par Pascal ANCEL (CRPF) – cf. diaporama

M. DESBROSSE souhaite qu'un tableau consolidé des IC/IA totaux (intégrant la forêt publique et privée) soit réalisé et diffusé.

Mme WURTZ précise que la plateforme numérique de télédéclaration intègre un module sur les ICE, qui permettra de faciliter cette mise à disposition dans un cadre homogène, et qu'il n'est pas possible de tout présenter lors d'une séance du comité paritaire. L'élaboration de ces synthèses régionales demande un long

travail de compilation des données de la part des partenaires. Une présentation des indicateurs d'abondance et de performance mis en place sur la région Grand Est pourrait également être faite par les fédérations de chasse. Il est important, pour l'élaboration de ces synthèses, de partir des données de terrain validées par les comités locaux.

M. DESBROSSE confirme qu'il est important que les comités ICE locaux fonctionnent pour faire remonter annuellement les travaux menés et les résultats obtenus.

M. PIERRAT précise qu'il sera nécessaire de travailler sur le rendu des données ICE, mais que la dynamique est en train de s'installer.

M. DESBROSSE s'interroge sur l'impact des coupes de bois scolytés sur les IC/IA. Avec l'ouverture de ces zones en coupe à blanc, il sera important d'intégrer les aménagements forestiers dès la phase de régénération.

M. PIERRAT confirme que l'ONF est très mobilisé par l'ampleur des reboisements à venir. Une probable chute de l'IC est à prendre en compte dans les réflexions locales. Les projets de reboisement conçus par l'ONF intégreront des surfaces non reboisées et non clôturées qui constitueront des surfaces de gagnage importantes. Dans ce contexte, il sera indispensable d'augmenter les prélèvements. L'ONF a fait une première estimation du coût de reconstitution, il s'élève aujourd'hui à 30 millions d'euros, dont 15 millions en protections et la situation est évolutive.

M. PERRIN complète le constat de l'ONF, en précisant que les plantations sont de plus très appétentes pour le gibier. La pose d'une clôture doit être vue comme un constat d'échec par l'ensemble des partenaires. La maîtrise des prélèvements reste prioritaire.

M. FABBRI confirme que l'administration est consciente des enjeux soulevés par ces crises sanitaires pour l'ensemble de la filière forêt-bois et qu'un comité régional de gestion de crise a été créé spécifiquement.

M. ANCEL précise qu'à ce jour aucun pilote n'a été identifié sur la zone à enjeux interdépartementale « Hautes-Vosges » (68 et 88).

Décision actée en CP :

Un groupe de travail avec les forestiers et les chasseurs se réunira courant octobre pour évaluer les offres proposées par les deux prestataires (IGN et GIP Atgeri) consultés pour l'élaboration de la plateforme de télédéclaration. La FRC communiquera sur le projet d'éco-contribution (et son avenant) pour permettre la finalisation d'un montage juridique DRAAF-FRC avant notification.

Point 2 – Bilan saison de chasse 2019/2020

Bilan des réalisations totales par département

Présentation Isabelle WURTZ (DRAAF) – cf. diaporama

M. DESBROSSE précise qu'il faut être vigilant avec les données présentées à l'échelle départementale. Pour le département de la Marne, ces données intègrent notamment les prélèvements réalisés dans les camps militaires.

Mme DUNOYER précise qu'il faut également être vigilant sur la qualité des prélèvements (part de femelles dans le plan de chasse). Il faut avoir une attitude responsable sur cette problématique, les enjeux écologiques et économiques sont majeurs.

M. PIERRAT souhaiterait que les indicateurs soient affichés aux 100 hectares boisés.

Présentation du tableau de bord des zones à enjeux

Présentation Mélanie LUCAS (DRAAF) – cf. diaporama

Mme LUCAS présente les évolutions du tableau par rapport à la mouture présentée en novembre 2019, guidées par l'idée d'un suivi d'indicateurs restreints et pertinents, avec une approche qualitative partagée et un co-remplissage entre administration, forestiers et chasseurs.

M. PIERRAT confirme que la nouvelle forme de tableau de bord est ainsi plus lisible et convient à l'ONF. Il s'interroge néanmoins sur la façon de remplir ce tableau en associant les acteurs locaux.

M. MASSENET souhaiterait que le tableau de bord soit plus lisible dans sa version imprimée, une impression d'un massif par feuille A4 est proposée.

M. FABBRI souhaite qu'un aperçu global soit conservé, afin de faciliter sa présentation en comité paritaire.

M. DESBROSSE précise que, pour la méthodologie de remplissage, il est important que des données proviennent des comités ICE locaux et qu'un retour soit prévu en CDCFS. Il souhaite que le tableau de bord soit accompagné d'un calendrier et d'un guide de remplissage.

Mmes SEIDENGLANZ et BURTIN confirment qu'en terme de calendrier, une validation en CDCFS des éléments à faire remonter pour le comité paritaire d'automne semble possible. L'organisation avec les groupes locaux (ex. sous-commission, groupe sectoriel) est à préciser.

Mme SEIDENGLANZ présente son successeur M François PAINVIN, nouveau responsable de l'unité forêt-chasse à la DDT des Ardennes.

Décision actée en CP :

La forme du tableau de bord sera retravaillée pour faciliter sa lecture en cas d'impression.

Une nouvelle version sera proposée à la validation du comité paritaire, accompagnée d'un calendrier et d'un guide de remplissage dans l'optique de disposer une fois par an (comité d'automne) d'une version pré-remplie par les acteurs départementaux, dont la DRAAF fera la synthèse.

Un complément de données par les partenaires locaux qui n'auraient pas eu le temps de finaliser el remplissage, sera recherché d'ici la fin d'année, ainsi que pour les items où la DRAAF n'a pu aisément faire de synthèse (cf « à revoir »)

Point 3 – Présentation d'un bilan des dégâts

Mme WURTZ précise, en introduction, que le comité paritaire pourrait être le lieu de synthèse des bilans départementaux des dégâts, réglementairement prévus par le code de l'environnement article L 425-8, avec remise au préfet de département et CDCFS.

M. DESBROSSE précise, en introduction, que la FRC dispose d'un bilan des dégâts agricoles. Ce bilan est donc à diffuser à titre informatif au comité paritaire qui traite principalement des dégâts de cervidés en forêt. La FRC n'a aucun problème à diffuser ces données, mais souhaite qu'il n'y ait pas de corrélation directe faite avec les dégâts en forêt. Les dégâts agricoles peuvent être soumis à des évolutions très rapides selon l'impact des sécheresses par exemple.

M. HECKENBENNER précise que le bilan des dégâts agricoles sera transmis sous 10 jours aux membres du comité paritaire, car son arrivée récente ne lui a pas permis de vérifier la cohérence de toutes les données récupérées au niveau national.

MM. GRANDADAM et PERRIN s'interrogent néanmoins sur la décorrélation complète des dégâts agricoles et forestiers souhaitée par la FRC, les animaux passant du milieu agricole au milieu forestier.

M. DESBROSSE précise que les membres du comité paritaire auront les données, mais qu'il est important d'être prudent dans l'analyse des données brutes qui en sera faite.

Mme DUNOYER souhaite que les fédérations de chasse soient également conscientes de l'impact des clôtures électriques sur les données des dégâts agricoles. Ces clôtures – quand installées autour des massifs forestiers - minimisent le montant des dégâts.

M. FABRI confirme la nécessité de disposer d'une synthèse régionale des dégâts de gibier, incluant les dégâts agricoles. Cette synthèse sera versée au comité paritaire et devra être maniée avec précaution et précisions.

Mme WURTZ indique que les informations « à dire d'expert » transmises par l'OFB et l'ONF témoignent d'une forte fructification forestière cette année. Les premières conclusions, au bout de 4 ans d'existence, de l'observatoire « reproduction du sanglier et fructification » montrent une corrélation entre la fructification forestière, en particulier les glandées, et le niveau des populations de sangliers. Cette information doit être prise en compte par les FDC dans les plans de chasse et plans de gestion, par des ajustements en cours de campagne si nécessaire.

M. PIERRAT propose qu'une communication collective forestiers-chasseurs soient faites sur ce sujet, pour sensibiliser les FDC à l'augmentation des prélèvements à prévoir.

M. DESBROSSE précise que la forte fructification de cette année a déjà été prise en compte dans les niveaux d'attributions des bracelets sangliers, qui sont en hausse.

M. LANG souhaite disposer d'une courbe de fructification par l'ONF pour la mettre en relation avec la courbe des prélèvements annuels.

M. PIERRAT précise que cette information restera à dire d'experts. Sauf site expérimental déjà existant, un protocole ne sera pas mis en place pour évaluer de façon scientifique le niveau de fructification annuelle.

Décision actée en CP :

La FRC transmettra sous 10 jours le bilan des dégâts agricoles, avec détail départemental, synthèse des données transmises par les FDC et la FNC, sous une forme proche du suivi du plan national de maîtrise des sangliers en Grand Est, bilan réalisé en 2018 à actualiser.

A l'avenir, la FRC transmettra annuellement cette synthèse actualisée, dont l'utilisation prudente ne devra pas amener à des conclusions trop hâtives sur les dégâts forestiers, dont le monitoring relève aussi des travaux du point 1.

Point 4 – Questions diverses

Fiche réflexe « faune sauvage » du plan régional tempête en cours d'élaboration

Mme WURTZ précise le contexte d'élaboration de cette fiche réflexe « faune sauvage », qui constitue une fiche supplémentaire par rapport au plan tempête national, à décliner régionalement par un groupe de travail dont la constitution a été arrêtée à la CRFB de décembre 2019. Le plan régional tempête doit être validé à la prochaine CRFB, qui se tiendra en novembre ou décembre 2020. Les partenaires cynégétiques ne participant pas au GT régional « plan tempête », cette présentation constitue une information à leur attention. Les remarques sur cette fiche réflexe doivent donc être transmises d'ici la mi-octobre à Isabelle WURTZ, sachant que cette version donnera probablement lieu à encore quelques versions itératives.

M. ANCEL précise qu'un plan tempête avait déjà été réalisé pour l'Alsace. Il conseille de le consulter, car une fiche réflexe « faune sauvage » a été définie dans ce plan et qu'elle est plus précise que la fiche actuellement proposée pour la région Grand Est.

Mme WURTZ rappelle que le CRPF, tout comme FIBOIS, fait partie du groupe de travail qui élabore le plan régional tempête. Ces éléments peuvent être remontés et présentés en groupe de travail.

M. LANG précise que, suite à la tempête de 1999, aucune publication scientifique n'a démontré la relation entre tempête et évolution de la population de chevreuils.

Décision actée en CP :

Les partenaires chasseurs (et forestiers) siégeant au comité paritaire, pourront remonter à la DRAAF (I WURTZ), sous quinze jours, les éventuelles remarques sur le projet de fiche « faune sauvage » de la déclinaison régionale du plan tempête, qui sera présenté à la prochaine CRFB de fin 2020.

Point 5 – Présentation du contexte et historique sylvicole et cynégétique du massif d'Hémilly, en préparation de la tournée de l'après-midi (en présence des interlocuteurs locaux)

Présentation par Olivier JACQUE (DDT 57), Pierre-Jean MOREL et Éric MAGNIER (ONF agence de Metz) – cf. diaporama

M. BATTAGLIA (FDC55) salue le travail engagé et la qualité des relations construites sur ce massif. Des améliorations sont observées suite aux efforts engagés par l'ensemble des partenaires. Le locataire de la forêt domaniale d'Hémilly s'est ainsi vu appliqué une baisse de loyer de 10 %. Cette baisse est saluée par les chasseurs, mais elle devrait être identique sur les lots communaux qui ont engagé les mêmes efforts. Il demande aux communes forestières d'envisager des modalités similaires pour encourager les locataires des lots communaux.

M. BASTIAN, après s'être excusé de ne pas pouvoir rester l'après-midi, apporte une première conclusion aux débats du matin. Il insiste, dans le contexte actuel de crises liées au changement climatique, sur l'importance de baisser les populations de gibier, d'arriver à un équilibre pour que la forêt puisse être reconstituée. La situation liée à la gestion de la Covid-19 a impacté les niveaux de population d'ongulés en forêt, avec les effets du confinement et le manque de débouché de la venaison. M. BASTIAN souligne qu'il est important de relever les défis de la reconstitution de nos forêts. Il souhaite qu'il y ait un discours de vérité entre acteurs du comité paritaire et regrette que le sujet du déséquilibre faune-flore ne semble pas avoir beaucoup avancé concrètement dans les territoires, depuis qu'il occupe ses fonctions à la Région. M. BASTIAN remarque qu'il est indispensable de pouvoir retrouver un niveau de population acceptable pour l'ensemble des partenaires (agriculteurs, forestiers) et que si l'on souhaite encore disposer de forêt dans 100 ans, il est nécessaire de trouver ensemble des solutions.

La séance est levée. Il est rappelé aux différents participants que le CPSC se prolonge dans l'après-midi par une visite technique dans la zone à enjeux du massif d'Hémilly.

Les différents documents présentés ou envoyés aux membres du CPSC pour la présente réunion seront prochainement mis en ligne sur le site de la DRAAF.

ANNEXE
Liste de présence

Membres désignés à l'arrêté préfectoral n°1546 du 2 novembre 2016	Membres présents ou représentés	Assistaient également
M. le préfet de région ou son représentant	- FABBRI Benoit, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt <i>Excusée : BOSSY Anne, directrice</i>	- WURTZ Isabelle, cheffe du service régional de la forêt et du bois (SERFOB) - LUCAS Mélanie, chargée de mission (SERFOB)
M. le président du conseil régional ou son représentant	- BASTIAN Patrick, conseiller régional, <i>Excusé : GREMILLET Daniel, conseiller régional, élu référent pour la filière forêt-bois</i>	- LAUTH Raphaël, chef de service
M. le président du centre régional de la propriété forestière du Grand Est ou son représentant	- DUNOYER Anne, présidente de la Commission chasse de l'UF GE <i>Excusé : OTT Vincent, président</i>	- ANCEL Pascal, ingénieur
M. le vice-président du centre régional de la propriété forestière du Grand Est ou son représentant	- PERRIN Roger, vice-président <i>Excusé : BONHOMME Patrice, vice-président</i>	
M. le directeur territorial Grand Est de l'office national des forêts ou son représentant	- PIERRAT Rodolphe, adjoint au directeur territorial	
Deux représentants des communes forestières, représentant le président de l'association des communes forestières d'Alsace, le président de l'union régionale des communes forestières de Champagne-Ardenne et le président de l'union régionale des communes forestières de Lorraine	- MICHEL Jean-Pierre, président du réseau champardennais des communes forestières - GRANDADAM Pierre, président du réseau alsacien des communes forestières <i>Excusé : MAILLARD René, président</i> <i>Excusé : BRUNN Michel, président</i>	- NICOLAS Delphine, directrice
M. le président de la fédération départementale des chasseurs des Ardennes ou son représentant	- HUBERT Michel	
M. le président de la fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin ou son représentant	- LANG Gérard, président	- DERREZ Alexandre, directeur
M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Marne ou son représentant	- DESBROSSE Jacky, président	- HECKENBENNER Bruno, directeur
M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Meurthe-et-Moselle ou son représentant	- MASSENET Patrick, président	
M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Meuse ou son représentant	- BATTAGLIA Joël, directeur <i>Excusé : VUILLAUME Hervé, président</i>	

Experts	Participants
Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)	<i>Excusée : LHOTE Catherine, déléguée régionale</i>
Direction départementale des territoires des Ardennes	SEIDENGLANZ Victoria, cheffe d'unité (fin de contrat au 25/09/20) PAINVIN François, chef d'unité
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin	BURTIN Claudine, cheffe de pôle <i>Excusé : FOTRE Christophe, directeur</i>
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	<i>Excusée : BOUQUIER Cécile, cheffe de pôle</i>
Chambre régionale d'agriculture Grand Est	<i>Excusé : SCHILT Christophe, chef du service commun Valorisation du bois et territoire</i>

Avec la participation de Olivier JACQUE (chef de l'unité forêt-chasse à la DDT de Moselle), Gilles HUMBERT (technicien à la FDC de Moselle), Pierre-Jean MOREL (directeur de l'agence ONF de Metz) et Éric MAGNIER (technicien forestier à l'agence ONF de Metz).